

M. Valade: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas empêcher l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) de prendre la parole sur les crédits du ministère de la Justice, mais je suis d'avis qu'il devrait exposer son point de vue sur la déclaration du premier ministre.

L'honorable député de Lapointe parle sur le premier poste des crédits du ministère de la Justice, outrepassant ainsi la procédure parlementaire en vertu de laquelle l'opposition officielle a préséance pour formuler des critiques. Si l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) a parlé tout à l'heure, c'est par pure délicatesse que nous ne nous y sommes pas opposés.

Je suis d'opinion que les députés de l'opposition ont préséance, et l'honorable député de Lapointe devrait attendre une autre occasion pour discuter des crédits du ministère de la Justice.

M. le président: Je crois que l'honorable député de Lapointe peut continuer dans le sens qu'il a déjà commencé. Nous sommes sur le premier article des crédits du ministère de la Justice et il a le droit de continuer à discuter le point qu'il a mentionné, lequel en est un qui se rapporte effectivement aux crédits de ce ministère.

M. Valade: Monsieur le président, je reviens sur la question de rappel au Règlement, parce que je comprends que l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) avait déjà indiqué son intention de parler sur les crédits du ministère de la Justice. Tout à l'heure, vous avez interverti l'ordre de la préséance et par délicatesse nous ne nous sommes pas opposés à ce que le député de Greenwood prenne la parole, mais ce dernier devait s'en tenir à ne critiquer que les crédits du ministère de la Justice et non pas commenter un autre point ou la déclaration du premier ministre et de son collègue, le ministre de la Justice. Nous n'avons pas cru à ce moment-là créer un précédent à l'effet que l'opposition officielle cède sa place à un autre parti de l'opposition lequel, par préséance, doit passer avant celui représenté par le député de Lapointe. Je suggère donc que le député de Bow-River soit reconnu.

M. le président: Je n'ai pas reconnu d'entente entre les différents partis à l'effet que les commentaires de chaque député se limiteraient strictement au point soulevé par le très honorable premier ministre. Je suggère donc, encore une fois, que l'honorable député de Lapointe est dans l'ordre, et il peut continuer dans le même sens.

M. Grégoire: Monsieur le président, je parlais donc du problème qui est de nouveau

soulevé ces jours-ci, soit celui de l'augmentation du prix du sucre.

Evidemment, on peut se demander ce que cela vient faire dans le domaine des crédits du ministère de la Justice. Cependant, je suis d'avis que cela peut facilement se rapporter au problème en cause puisque, dans mon opinion, tout ce problème de l'augmentation du prix du sucre repose sur le fait que le ministère de la Justice tolère, à l'heure actuelle, un cartel de plusieurs compagnies qui imposent les prix malgré les normes régulières du commerce.

Il y a là un abus de la part de certaines compagnies, lequel est dû au fait qu'il y a pour ainsi dire exclusivité dans le commerce du sucre, et que le Canada, comme bien d'autres pays dans le monde d'ailleurs, s'en tient pour certains commerces, comme celui du sucre par exemple, à des fournisseurs réguliers et demeure attaché à la Bourse du sucre de Londres, sans même demander des soumissions sur les marchés mondiaux.

Il y a dans le monde différents endroits où on fait l'écoulement du sucre. Mais le Canada, lui, est pris dans l'engrenage de ce qu'on peut appeler le cartel du sucre qui est relié autour de la Bourse de Londres.

Monsieur le président, il y a dans ces augmentations continues une cause qui, réellement, va à l'encontre des lois canadiennes contre les cartels. Alors qu'il a été prouvé, à l'heure actuelle, qu'il n'y a pas rareté du sucre, on constate que, malgré tout cela, certaines compagnies, par un jeu auquel elles s'entendent toutes ensemble, vont faire augmenter tout à coup le prix d'une certaine denrée, dont le sucre en est une, comme dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

Au mois de mai, lorsque la chose s'est produite, le ministre de la Justice nous a annoncé qu'il ferait enquête sur ce problème. Aussitôt on s'est aperçu que les compagnies, d'un commun accord, ont diminué le prix du sucre. On n'a jamais eu le résultat de l'enquête annoncée au mois de mai par le ministre de la Justice. Nous n'avons jamais eu de communication, ni de communiqué de presse, annonçant que le ministère de la Justice, à la suite de son enquête, avait découvert telle ou telle chose. Les compagnies en ont profité dernièrement pour augmenter de nouveau le prix du sucre à un autre sommet record, soit le plus élevé depuis 1943.

Que se produit-il actuellement et pourquoi le ministre de la Justice tolère-t-il pendant si longtemps que des compagnies se groupent ensemble et agissent ainsi, au détriment du peuple canadien et à celui du commerce canadien?